

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

N° DC 2025-04-07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 décembre à 9h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**MIS EN LIGNE LE****Date de convocation** : 05 décembre 2025**22 DEC. 2025****Nombre de membres** : en exercice : 118

Présents : 68 Pouvoirs : 5

Votants : 73 (dont 5 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT) ; Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE) ; Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE) ; Monique BLOSSE (PONTGIBAUD) ; Michel BOILOT (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Daniel BONNAFOUX (SAINT GEORGES DE MONS) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ; Loïc BOULAIS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE) ; Florent BOURLON (POUZOL) ; Jérôme BOUYGUES (BLOT L'EGLISE) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Stéphane CANUTO (QUEUILLE) ; Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ; Florian CHANET (MONTPENSIER) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Gérard COMBEAUD (SAINTE CHRISTINE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Philippe DUDYSK (YOUX) ; Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Laëtitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Claude GRENAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Paul LASSET (SAINT MYON) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ) ; Gérard MASSON (NEUF EGLISE) ; Sabine MICHEL (LAPEYROUSE) ; Pascal MONTAGNE (MARCILLAT) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS) ; Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE) ; Anne-Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Bruno RYCKEBUSCH (SAINT REMY DE BLOT) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES)

Absents ayant donné procuration :

Didier BOURNAT (Moureuille) ayant donné procuration à Jean Patrick CAZAL (Moureuille)  
 Jean-Luc CHASTAGNAC (Saint Angel) ayant donné procuration à Simon ADDERLEY (Saint Angel)  
 Etienne ONZON (Combronde) ayant donné procuration à Jean-Paul POUZADOUX (Combronde)  
 Jean-Luc PORTE (Jozerand) ayant donné procuration à Marie-Françoise HUBERT (Jozerand)  
 Jean-Luc TIXIER (Montpensier) ayant donné procuration à Luc CAILLOUX (Chapdes Beaufort)

Madame Sylvie DURANTEL a été élue secrétaire de séance.

## Objet : TARIFS 2026 DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Président rappelle que le budget « assainissement collectif » est financé principalement grâce à la redevance d'assainissement collectif, composée d'une part proportionnelle (au m<sup>3</sup>) et d'une part fixe (abonnement).

Contrairement à beaucoup de communes qui maintenaient des redevances d'assainissement relativement basses grâce au financement de leur service d'assainissement collectif par leur budget principal, le Syndicat ne peut équilibrer son budget assainissement qu'au travers de redevances d'assainissement collectif fixées à un niveau suffisant pour financer à la fois le fonctionnement du service et les investissements.

Pour mémoire, en 2022, il avait été décidé que le tarif des deux parts de la redevance d'assainissement évoluerait de façon à converger vers une tarification unique égale à 1,75 € HT/ m<sup>3</sup> et à 60 € HT l'abonnement, à l'horizon 2026. Cet objectif a été maintenu jusqu'en 2025.

Cependant, au vu de plusieurs évènements imprévus (notamment l'augmentation des prix et la fermeture d'une entreprise importante en termes de recettes) et au vu des investissements engagés dans les communes nouvellement adhérentes et dont le Syndicat n'a eu connaissance que fin 2025, il apparaît nécessaire de revoir à la hausse le tarif de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2026.

Pour l'année 2026, le Président et les Vice-Présidents proposent donc de fixer à 1,85 € HT / m<sup>3</sup> la part variable et à 65 € HT l'abonnement de la redevance d'assainissement collectif.

Les tarifs 2026 seraient ainsi les suivants (en € HT) :

Communes	Abonnement syndical	M3 syndical	Abonnement délégataire	M3 délégataire
<b>Communes avec délégataire :</b>				
Combronde	44,88	0,95837	20,12	0,89163
Saint Eloy les Mines	30,65	0,90840	34,35	0,94160
Saint Pardoux	46,80	1,21910	18,20	0,63090
Youx	40,32	1,10938	24,68	0,74062
<b>Communes en régie (toutes les autres communes) :</b>	<b>65,00</b>	<b>1,85</b>		

A noter que pour les Communes de Combronde, Saint Eloy les Mines, Saint Pardoux et Youx, les tarifs des parts syndicales ont été calculés de façon à ce que le total (part syndicale + part délégataire) soit égal à 65,00 € pour l'abonnement et 1,85 € pour la part au m<sup>3</sup>.

Pour un foyer consommant 100 m<sup>3</sup> d'eau par an, le prix de l'assainissement collectif serait ainsi de 250 € HT en 2026.

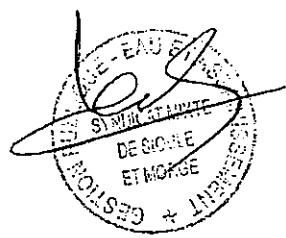
Il est donc demandé au Comité Syndical d'approver ces tarifs 2026 proposés pour la redevance d'assainissement collectif (*seules les communes ayant transféré la compétence assainissement collectif prenant part au vote*).

*Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge lors de sa réunion du 4 décembre 2025.*

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (73 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION):**

- APPROUVE les tarifs 2026 proposés ci-dessus pour la redevance d'assainissement collectif,
- CHARGE le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.



Fait et délibéré à Saint-Pardoux,  
Le 13 décembre 2025

Le Président,  
Luc CAILLOUX